cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Cedric Beauchamp
https://www.cadre21.org/membres/ee7540ab5a634f012259d203

Date d'obtention : 2020-10-16 00:32:37

cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu’est-ce que je retiens de la méthode d’intervention Sexto ?

Elle vise à protéger l'intégrité des enfants en mettant en place un protocole efficace, simple d'utilisation, uniforme et qui vise à connaître la nature des gestes ainsi que les intentions des auteurs afin d'orienter les interventions. La démarche est concertée entre le DPCP, les écoles ainsi que le service de police. Elle vise à contrôler rapidement une situation de sextage pour pouvoir réduire le public et préserver la dignité des victimes.

Question 2 - Qu’est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais pouvoir appliquer cette méthode, ce protocole qui est simple et clair avec ma couleur d'intervention. De plus, je sais que j'ai le droit de saisir le cellulaire alors que je croyais que je ne pouvais pas. Nous aurons moins le stress de commettre une erreur qui nuira au processus d'enquête.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Il ne faut en aucun cas regarder les photos et les vidéos. Lors d'un acte malveillant, il faut appeler le service de police alors il faut être sensible à l'intention qui n'est pas toujours claire.